

MEFY2MC

2013 - 2014

Master complémentaire en médecine physique et
réadaptation**A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **mefy2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Evaluation au cours de la formation	4
Gestion et contacts	4
Programme détaillé	6
- Structure du programme	6
- Programme par matière	6

MEFY2MC - Introduction

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation (A.M. du 20.10.2004 publié le 22.11.2004).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteur d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine physique et réadaptation, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein et comprend 4 ans au moins, consacrés aux techniques spécifiques de diagnostic et de traitement en matière de médecine physique et de réadaptation, y compris la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées, ainsi qu'au moins une année consacrée aux diverses techniques permettant de procéder aux examens neurophysiologiques. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

MEFY2MC - Conditions d'admission

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine physique et réadaptation, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine physique et en réadaptation (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

MEFY2MC - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation (A.M. du 20.10.2004 publié le 22.11.2004).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'évaluation à l'issue des cinq années de formation sera basée sur :

- la présence et la participation active aux séminaires de la spécialité (voir carnet de stage),
- la présentation d'un travail scientifique à une réunion scientifique nationale ou internationale et
- la publication comme auteur principal.

De plus est inclus dans l'évaluation globale le résultat de l'examen du Board Européen de médecine physique et réadaptation et l'évaluation par les différents maîtres de stage des capacités et aptitudes cliniques du candidat à exercer la médecine physique et réadaptation .

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine physique et réadaptation.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

MEFY2MC - Gestion et contacts

Contact

Secrétariat de médecine physique et réhabilitation

Tél. 02 764.16.40

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED)

Responsable académique du programme : [Anne Berquin](#)

Jury

Personnes de contact

MEFY2MC - Programme détaillé

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein et comprend 4 ans au moins, consacrés aux techniques spécifiques de diagnostic et de traitement en matière de médecine physique et de réadaptation, y compris la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées, ainsi qu'au moins une année consacrée aux diverses techniques permettant de procéder aux examens neurophysiologiques.

Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

N.B. un stage d'un an à l'étranger, dans un service agréé par la Commission de médecine physique et réadaptation, ou un stage dans un laboratoire de recherche est souhaité. Ce stage se fera de préférence durant la 3e ou la 4e année.

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Première partie

Une formation interuniversitaire consistant en des cours magistraux sur différents sujets de la médecine physique et de la réadaptation traitant du diagnostic et de l'évaluation des lésions, incapacités et handicaps et des traitements en médecine physique et réadaptation des affections de l'appareil locomoteur dont l'étiologie est traumatique, orthopédique, rhumatismale, neurologique, congénitale ou liée à une pathologie internistique. Cette formation doit préparer le MACCS à la connaissance de la réadaptation de l'enfant et de l'adulte tant fonctionnelle que sociale et professionnelle (y compris la prise en charge de la douleur et le reclassement). Il s'y ajoute une formation complémentaire dans le domaine de la réadaptation pulmonaire et/ou cardiaque. Les heures de cours interuniversitaires sont au minimum au nombre de 30h par an dont 4h.d'algologie.

Une formation intra-universitaire comprenant :

- MEFY2120 : *Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique* [15h]
- Exercices encadrés (30h par an)
- Assistance aux séminaires de médecine physique et réadaptation des différents lieux de stages agréés (voir sujets dans les différents domaines de la médecine physique et de réadaptation liés à la spécialité ci-dessus), ainsi qu'à des congrès scientifiques de la spécialité, à certifier dans le carnet de stage. (30h par an)
- Assistance, chaque année, à des séminaires dans d'autres spécialités (neuro-locomoteur, radiologie, réadaptation cardiaque, réadaptation pulmonaire, réadaptation pédiatrique, etc.) et comprenant 10 heures d'algologie (anesthésie, psychiatrie, etc.) à certifier dans le carnet de stage (30h par an)

L'enseignement théorique des deux premières années s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

Deuxième partie

Après les deux première années, le MACCS continue sa formation avec, entre autres :

- Assistance à des séminaires de perfectionnement en médecine physique et réadaptation (à certifier dans le carnet de stage)
- Assistance à des réunions scientifiques nationales et internationales
- Participation active annuellement à, au moins, un séminaire intra-universitaire
- Publication d'un article scientifique comme auteur principal soit dans une revue avec comité de lecture représentative de la spécialité ou d'une spécialité annexe (orthopédie, neurologie, rhumatologie, etc.), soit indexée dans le Medline. Lorsqu'il s'agit d'une revue non indexée dans le Medline, l'accord préalable du responsable académique du master doit être obtenu. En outre, le candidat spécialiste présente au cours de sa formation au moins une fois une communication dans une réunion scientifique nationale ou internationale.
- La commission d'enseignement recommande la présentation à l'examen du Board européen de la spécialité.

